



FORMULAIRE D'ADHESION

A retourner remplis par email à : info@sassydance.ch

L'élève :

Nom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Email :
Téléphone :	Etudiant : OUI <input type="checkbox"/> (copie carte étudiant) NON <input type="checkbox"/>
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Instagram :	Facebook :

Abonnement :

Je souhaite m'inscrire au cours :	
Burlesque débutant 1	<input type="checkbox"/> Jeudi – 18h30 à 20h00
Burlesque débutant 2	<input type="checkbox"/> Jeudi – 20h15 à 21h45
<small>(Pré-inscription, ouverture du cours dès 5 participantes)</small>	
Début de l'abonnement le :/...../.....	

Tarif :

Tous les abonnements sont valables pour une durée de 6 mois (à partir de la date du début de l'abonnement) et sont renouvelables tacitement. Toute annulation de renouvellement devra se faire, par écrit, 1 mois avant la fin de ce dernier.

Abonnement « Burlesque classique » 1h30 par semaine :

CHF 95.- par mois (au plus tard le 25 de chaque mois)

CHF 570.- pour 6 mois (50% à la signature et le solde sous 10 jours nets)

Abonnement **ETUDIANT** « Burlesque classique » 1h30 par semaine :

CHF 85.- par mois (au plus tard le 25 de chaque mois)

CHF 513.- pour 6 mois (50% à la signature et le solde sous 10 jours nets)

Frais d'adhésion CHF 20.- (offert en cas de paiement semestriel) - Etudiant -10% sur abonnement

Acceptation

En signant cette adhésion, vous confirmez avoir pris connaissance et accepter les conditions générales (ci-jointe).

L'adhérent

Sassy Dance

Fait à, le
Signature :

Fait à, le
Signature :



CONDITIONS GENERALES

1. INTRODUCTION

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les produits et services proposés par « Sassy Dance » (hors contrat de prestations). Elles complètent le contrat auquel vous êtes liés en lien avec votre relation avec nous ou à tous produits ou services que vous recevez de notre part. Toutes réclamations ou demandes devront être communiquées par écrit.

COURS COLLECTIFS

2. INSCRIPTION

Les inscriptions aux cours collectifs sont ouvertes toute l'année sous réserve de places disponibles et selon le niveau d'avancement des cours. Le contrat est valable pour une durée de 6 mois (depuis la date du début de l'abonnement) et est renouvelable tacitement. Toute annulation de renouvellement devra se faire, par écrit, 1 mois avant la fin de ce dernier. En cas d'un nombre insuffisants d'inscrits avant le début du programme, celui-ci sera annulé et les participants intégralement remboursés.

3. ECOLAGE / ABONNEMENT / FRAIS

Les abonnements sont fixés sur une base semestrielle (6 mois) et sont reconduits automatiquement si aucune des parties ne les annulent préalablement (art. 5). Ils sont payables par mois ou en une fois pour le semestre complet. L'écologie est dû que les élèves soient présents ou non au cours.

En cas de paiement intégral pour le semestre, les frais d'inscription seront offerts. 50% de la somme totale devra être réglée le jour de la signature du contrat et le solde sous 10 jours nets.

En cas de paiement de l'écologie par mois, le premier versement devra être réglé au plus tard 10 jours nets avant le 1er cours, puis le 25 de chaque mois, par virement bancaire, et ce sans frais pour « Sassy Dance ». Le mois de cours se paye à l'avance (ex : paiement le 25 février pour les cours du mois de mars). Une preuve d'ordre permanent devra être transmise, par email à la direction, dans les 7 jours après la signature dudit contrat.

Lors de l'inscription ou de la réinscription (en cas d'interruption de contrat), une taxe de CHF 20.- sera demandée pour les frais administratifs.

En cas de retard de paiement, une majoration de CHF 5.- s'ajoutera pour chaque rappel envoyé. En cas de non-règlement et sans informations de votre part durant le semestre, une poursuite sera engagée.

Toute demande de changement de cours ne pourra se faire qu'avec l'accord de la direction et après demande écrite.

Les cours manqués ne sont pas remboursés. L'élève est tenu d'avertir le professeur de son absence au cours immédiatement.

A partir de la 4ème semaine d'absence justifiée par un certificat médical, l'abonnement pourra être mis en suspens jusqu'au retour de l'élève.



En cas de vacances ou de maladie du professeur sans aucune possibilité de remplacement, le nombre de semaines d'absence seront déduites des frais d'écolage. Aucun cours ne sont prévu pendant les vacances d'été (juillet et août). Pendant cette période, l'abonnement en cours est suspendu et reprendra dès le 1er septembre. Les paiements devront reprendre dès le 25 août.

Un cours en dessous de 3 élèves pourra être annulé en cours d'année. Les élèves seront redirigés vers un autre cours de même équivalence ou dédommagés de leur écolage déjà payé pour les cours non donnés.

4. RABAIS

Un rabais de 10% pour les cours semestriels est accordé aux étudiants sous présentation d'une carte d'étudiant officielle pour l'année en cours. Sont considérés comme étudiants les personnes fréquentant les universités et les hautes écoles spécialisées.

Un rabais de 20% est également accordé uniquement aux élèves de « Sassy Dance » sur les cours privés (hors prix de location de salle) ainsi que 10% sur les stages. Ces rabais sont uniquement valables pour l'élève inscrit avec un contrat en cours. Il n'est pas possible d'en faire bénéficier une autre personne.

Ces rabais ne sont pas cumulables en eux pour une même prestation.

5. ANNULATION D'INSCRIPTION

Une fois l'inscription en ligne envoyée, tout dédit par l'élève, avant le premier cours, est considérée comme annulation. Cette dernière entraîne la facturation d'une taxe de CHF 50.-

Aucune annulation n'est possible en cours d'année. Par conséquent, la totalité de l'écolage est due jusqu'au terme du contrat, que l'élève soit présent ou non au cours. De justes motifs tels qu'un départ imprévisible, un changement de statut de la famille ou des problèmes de santé attestés par un certificat médical (sans retour de l'élève au cours de l'année scolaire concernée) permettront une demande de réduction d'écolage à soumettre par écrit à la direction. Celle-ci statuera sur un possible arrangement.

6. DROIT A L'IMAGE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sauf demande par écrit de l'élève, la direction se réserve le droit d'utiliser des images photographiques ou des vidéos prises en cours, sur scène ou lors de tous autres événements organisés par « Sassy Dance » pour sa communication (site internet / flyers / programmes / réseaux sociaux).

En cas d'utilisation par l'élève d'images prises par lui-même, ses proches ou fournies par Sassy Dance, ce dernier devra, pour toute utilisation publique, demander aux personnes apparaissant sur lesdites images l'autorisation de publication et nommer "Sassy Dance" ainsi que le photographe qui aura pris les clichés dans ses publications.

Toutes les chorégraphies, tous exercices et processus appris pendant les cours, stages ou tous autres événements sont la propriété intellectuelle de « Sassy Dance ». Aucune d'elles ne pourront être reprises par l'élève ou qui ce soit d'autre sans l'autorisation écrite de « Sassy Dance ». Toute demande d'utilisation devra se faire par courrier recommandé et pourra faire l'objet d'une demande de rétribution pour droits d'auteur.



7. PRÊT DE MATERIEL ET MISE A DISPOSITION DES LIEUX

Chaque élève viendra avec sa tenue personnelle (lingerie, chaussure, etc...).

Tout le matériel prêté par « Sassy Dance » pendant les cours, stages et spectacles (boa, chapeau, chaise, etc...) devra être utilisé avec soin et respect. En cas de dégât matériel, l'élève devra en informer immédiatement le professeur qui prendra les dispositions nécessaires en fonction de la gravité du cas (frais de réparation ou de remplacement à la charge de l'élève).

Cela vaut également pour la mise à disposition des lieux d'entraînement et de spectacle. Il est conseillé à chaque élève de souscrire une assurance responsabilité civile.

Il est demandé à chacun de respecter la propreté et l'intégrité des locaux. Il est notamment strictement interdit de porter des chaussures d'extérieur (même basket) dans tous les lieux. Aucune nourriture ou boisson, à l'exception de bouteilles d'eau, n'est autorisée et il est également interdit de fumer dans tous les espaces intérieurs.

Tout non-retour de matériel à la fin du cours par l'élève sera considéré comme du vol. Ce dernier devra rembourser le matériel pris et verra son abonnement annulé sans possibilités de remboursement. Les frais d'abonnement non réglés seront dus et ne pourront pas être annulés en cas de rupture de contrat pour faute grave.

8. RESPECT ET BIENVEILLANCE

Tous les cours, stages et spectacles donnés au sein de « Sassy Dance » se feront dans le respect, l'intégrité et la bienveillance.

Tous les élèves, ainsi que le professeur, se doivent de respecter les différences, les opinions et les choix de chacun. La confidentialité, le dialogue et le partage font intégralement partis des règles de l'établissement et de tous ses participants.

Aucun comportement pouvant nuire au bon déroulement du cours ou directement à l'un des participants ne sera toléré.

9. DIVERS

Les risques de maladies et accidents ne sont pas couverts par « Sassy Dance ». Il est conseillé à chaque élève de souscrire une assurance accident.

La direction de « Sassy Dance » décline toute responsabilité pour les objets oubliés ou volés dans les studios ou autres lieux utilisés, dans le cadre des cours, stages, spectacles ou tous autres événements organisés par « Sassy Dance ».

« Sassy Dance » se réserve le droit d'apport à tout moment des modifications de ces conditions générales. Les mises à jour seront disponibles directement sur le site internet.

10. VIOLATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

« Sassy Dance » se réserve le droit d'annuler l'abonnement d'un élève en cas de non-respect des conditions générales ci-dessus, par ce dernier. En cas d'annulation pour non-respect des conditions générales, l'élève se verra refuser l'accès au cours et l'intégralité des mensualités



restantes pour l'année en cours seront dues intégralement à « Sassy Dance ». Aucun remboursement ne sera possible.

11. LOI ET JURIDICATION

Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles. En cas de litige, les présentes conditions générales sont régies par les lois de Suisse, dont le for est à Genève.